

Fiche certification – Architecte Accompagnateur de parcours VAE

1. Intitulé de la certification

- **Certification** : Pratique du Bilan de Compétences (CP FFP)
- **Type** : Certification professionnelle inscrite au RS (Répertoire Spécifique)
- **Certificateur** : APC (Actions perspectives et compétences)
- **Code RS** : 5904
- **Lien officiel** : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5904/>

2. Modalités officielles de validation

Selon le certificateur, la certification est validée par :

- **Évaluation 1** : un test en ligne (1h) à partir de questions de connaissances et d'études de cas.
- **Évaluation 2** : un mémoire de 25 pages maximum, à rédiger en 2 à 3 mois après la formation, sur un thème imposé.
- Les deux évaluations sont soumises à un **jury de professionnels du bilan de compétences** (salariés, indépendants et dirigeants de centres agréés).
- Une note **≥ 12/20** valide l'obtention de la certification.
- Entre 8/20 et 12/20 → possibilité de remise d'un complément rédactionnel pour le jury suivant.
- < 8/20 → non attribution, possibilité de se réinscrire.

👉 Voir le document officiel “ **Modalités d'obtention CP FFP PBC (2024)**” également sur le Padlet (fourni par le certificateur).

3. Taux de réussite (résultats 2024 – organisme 3F)

- **8 stagiaires formés en 2024**
- **8 présentés au jury**
- **28 certifiés**
- **Taux de réussite global : 100 %**
- **Taux de réussite des candidats présentés : 100 %**

Ces résultats sont publiés et mis à jour chaque année sur notre site internet : <https://3fguyane.fr/>

4. Validation partielle

- La certification est obtenue dans sa globalité.
- **Pas de validation partielle par blocs de compétences** (selon la fiche RS).

5. Passerelles et poursuites de parcours

Certification autonome, mais peut s'intégrer dans des parcours de professionnalisation liés :

- À l'orientation professionnelle,
- Au conseil en évolution professionnelle (CEP),
- Ou à des activités RH liées à la gestion des compétences.

6. Débouchés et utilité professionnelle

Exercer en tant que :

- **Consultant en bilan de compétences** (indépendant ou salarié).
- **Conseiller en orientation professionnelle** dans un organisme public ou privé.
- **Référent RH** spécialisé dans l'accompagnement individuel.

La certification renforce la légitimité et la crédibilité des professionnels du bilan.

7. Informations pratiques

- **Durée de la formation préparatoire** : 35h (5 jours)
- **Modalité** : présentiel
- **Public visé** : Professionnels de l'accompagnement, de l'orientation ou des RH.
- **Voie d'accès** : Niveau 6 dans les domaines des RH, du coaching, de l'insertion professionnelle, de l'orientation ou de la formation. Niveau 5 (dans les mêmes domaines) avec 5 années d'expérience.